

# 1. IDENTITE DU DEMANDEUR





## **Syndicat des bassins du Négron et du Saint-Mexme - Vienne aval et affluents -**

Siège social et adresse postale :

1 rue du stade

37500 Cinais

Mail : f.berge@cc-clv.fr

Tel : 02.47.95.95.29

**Monsieur Vincent NAULET** Président du Syndicat des bassins du Négron, du Saint-Mexme - Vienne aval et affluents a l'honneur :

- de déclarer les travaux de restauration du Négron, du Saint-Mexme, de la Vienne aval et ses affluents en application des articles L.181-1 et suivants du code de l'Environnement.
- de solliciter leur déclaration d'intérêt général en application de l'article L 211-7 du même code.

La nature et le volume des travaux qui seront exercés, ainsi que les rubriques de la nomenclature dans lesquelles les interventions doivent être rangées, sont précisés dans le document ci-joint.

Les objectifs du projet s'inscrivent dans le cadre des textes réglementaires en vigueur et en particulier ceux concernant la législation sur l'eau, le code de l'environnement et les orientations du SDAGE Loire - Bretagne.